

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024\_023

~~~~~

## SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTE EXCUSEE :** *RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été élu secrétaire.

|                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23.2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir : fleurissement, entretien des pelouses, débroussaillage, entretien des sentiers de randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum allant du 15/04/24 au 11/10/24 inclus.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*